

acte publié le 05.07.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 154-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la SARL SUNNY SIDE PRODUCTIONS

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un autre contrat cession avec la SARL SUNNY SIDE PRODUCTIONS domiciliée 170, rue Saint Maur 75011 PARIS pour un concert de « Keziah Jones » au théâtre l'Eclat le mardi 26 septembre 2023 pour un montant de 20.045 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 3 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine